

# *Association* *Sauvons Nos Arbres !*

Ces dernières années, l'intensification des abattages d'arbres et la coupe de bosquets – dans tous les espaces de la Ville et du canton de Genève – dont des arbres remarquables, motive l'association « Sauvons Nos Arbres » à demander un **moratoire** concernant toutes les prochaines coupes prévues à Genève, tant que les points suivants n'auront pas été précisés, expliqués et résolus :

## **I L'obtention d'une définition détaillée de la politique de gestion du patrimoine arboré de la Ville et du canton.**

C'est-à-dire :

1. les **objectifs** : politique de renouvellement – complète ou partielle – du patrimoine arboré, production d'études d'impact sur les projets d'aménagement, prospective et vision sur le long terme de la gestion arborée ;
2. les **mesures** : sauvegarde, protection, soins, entretien, mise en évidence du patrimoine arboré ;
3. les **informations** : nombre et types de plantations, raisons des suppressions d'arbres sains-malades-morts.

Et les réponses aux questions ci-dessous :

1. Un arbre mort sur pied garde une fonction biologique. Quelle est la politique de la Ville et du canton à ce sujet ?
2. Quelle est la politique des départements concernés par rapport à un arbre malade ?
3. Quelle est la politique des départements concernés pour les abattages urgents et quels sont les critères employés ?

## **II Communication des abattages :**

### **A) Affichage sur le tronc de l'arbre d'une fiche technique solidement fixée décrivant :**

- la date d'abattage,

# *Association* *Sauvons Nos Arbres !*

- le motif de l'abattage avec une explication détaillée (maladie, travaux divers, etc.),
- les mesures mises en œuvre précédemment pour éviter l'abattage,
- l'âge de l'arbre et la date de la plantation,
- l'aspect historique et patrimonial de l'arbre,
- la valeur touristique-paysagère,
- la valeur écologique (ex. captation de CO2, nidification, protection de la microfaune, protection du sol, etc.),
- coordonnées complètes (adresse, numéro de téléphone, courriel, site internet...) de l'autorité responsable de l'abattage permettant ainsi de **déposer un recours** (procédure indiquée).

## **B) La mise à disposition sur internet par l'autorité compétente :**

1. un an ou trois à six mois auparavant – selon l'urgence – de la liste des arbres devant être abattus avec un dossier technique et photographique (vue d'ensemble de l'arbre et vue détaillée du problème), coordonnées complètes de l'autorité responsable de l'abattage, permettant ainsi de déposer un recours.
2. d'une carte interactive de arbres accompagnée de la fiche technique (précitée) permettant une recherche par localisation, par quartier, par type d'intervention et par type d'arbres.
3. la possibilité pour les citoyens, sur inscription, de recevoir, par courriel, la liste des abattages et élagages envisagés dans leur quartier ainsi que par type d'intervention et par type d'arbre (ex. arbre dit « remarquable »).

## **III Exemple démontrant que la politique menée par l'autorité compétente doit être révisée.**

L'abattage du Hêtre Pourpre de la Promenade de l'Observatoire en octobre 2009 est l'exemple emblématique de ce que nous ne voulons plus voir se produire.

Lors de la séance du 26 novembre 2009 à l'assemblée de l'association des habitants de la Vieille Ville, nous avons demandé à Monsieur Oertli, directeur du SEVE, le dossier complet de l'abattage du Hêtre Pourpre. Nous avons obtenu le 27 novembre 2009 par courriel le dossier technique. Or, il apparaît que :

# *Association* *Sauvons Nos Arbres !*

- aucune planification discutée et vérifiée n'a été mise en œuvre,
- aucune expertise scientifique sérieuse ne justifiait l'abattage de cet arbre remarquable,
- aucune justification technique, paysagère, sécuritaire, environnementale, ne peut *a posteriori* expliquer cette erreur,
- aucun soin spécifique – pour sauver ce hêtre (malade ?) – n'a été mis en œuvre ces dernières années,
- aucune pièce comptable (facture, plan de travail) du coût engendré par cet abattage, ainsi que par la plantation de deux nouveaux hêtres, n'a pu être fournie,
- aucune explication sur les erreurs dans la chaîne de commandement, au sein du département et dans les services concernés, n'a pu être donnée pour justifier cet abattage.

## **IV. Conclusion**

Nous soulignons que chaque abattage représente l'échec d'un programme de soins que l'autorité aurait dû mettre en œuvre pour préserver son patrimoine. L'abattage d'un arbre constitue une perte affective, écologique, économique, esthétique, historique et touristique importante. Aucun arbre avec la politique actuelle ne peut plus espérer devenir centenaire !

C'est la raison pour laquelle, l'association « Sauvons Nos Arbres ! » demande un moratoire sur tous les abattages en cours, et à venir, tant que :

- Une définition détaillée de la politique de gestion du patrimoine arboré n'aura pas été clarifiée,
- Une nouvelle politique de communication des abattages ne sera mise en place.